

Procès-verbal

Séance	Conseil participatif n°4 - 19/12/2025
Numéro	N° 17
Lieu	6220
Date et heure	19 décembre 2025 à 12:15
Auteur-e	Bonapera Laurence

Participants	
Présent-es	BADOUX Loïc ; BILLEAU Sandrine ; BRETHAUT Christian ; CHEVRIER Martin ; DÖBLER Théodor (zoom) ; LATIFI Tina ; MORVANT-ROUX Solène ; MOSQUERA VAZQUEZ Léa ; NIKIFOROS Michalis ; POUSSARDIN Matis ; ROMANO SALVADOR Murillo ; SOHIER Estelle ; VARONE Frédéric
Excusé-es	Mathilde BOURRIER (procuration Frédéric VARONE) ; DUPUIS Blaise Olivier (procuration Sandrine BILLEAU) ; ELOIT Ilana (procuration Michalis. NIKIFOROS) ; HUG Simon (procuration Matis POUSSARDIN)
Non excusé	Luca PIDDIU
Invité-es	SCIARINI Pascal (Doyen) ; BONAPERÀ Laurence (Administratrice) ; CHEN Yali et CLAVIEN Gaetan (Conseil Académique) ; BOUHAOUCH Chahira (Procès-verbaliste)

1 Adoption ordre du jour / approbation procès-verbal

1.1 Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers -Pour décision

Madame Solène MORVANT-ROUX ouvre la séance, en tant que présidente et annonce l'enregistrement de la séance ainsi que la diffusion de la séance via ZOOM.

Décision : L'ordre du jour du 19.12.2025 est approuvé à l'unanimité.

1.2 Approbation du procès-verbal de la séance précédente - Pour décision

Décision : Le PV du conseil participatif du 28.11.2025 est approuvé à l'unanimité

2 Discussions / informations

2.1 Communications du décanat - Pour discussion

Cérémonie de remise de diplômes

Le bilan de la cérémonie des diplômes est mitigé pour SDS mais très positif pour les autres facultés, ce qui pousse le Rectorat à poursuivre la mutualisation. Il envisage d'organiser la prochaine cérémonie sous une grande tente aux Bastions, permettant notamment de réintégrer la Faculté des Sciences (850 diplômés + invités) et de mutualiser les coûts avec la course de l'Escalade. Si cette option est retenue, toutes les facultés devront y participer et les cérémonies personnalisées, dont SDS est la dernière à bénéficier, disparaîtraient. L'objectif serait aussi de renforcer la cohésion facultaire, une demande exprimée par les étudiant-es. Une planification anticipée est nécessaire, avec davantage d'informations attendues dès janvier. Certaines facultés organisent déjà plusieurs cérémonies (Médecine, Droit, FAPSE) et un format séparant Bachelors et Masters pourrait être envisagé.

Aide financière ponctuelle octroyée aux doctorant-es sous contrat et aux boursiers-ères d'excellence

Le Service de soutien à la recherche, avec l'accord de Jean-Michel Bonvin, a apporté une modification au système de financement destiné aux doctorant-es de la faculté. Les 3'000 CHF auxquels ils ont droit durant leur thèse peuvent désormais être utilisés pour financer un séjour de mobilité courte (1 mois max), que ce soit dans une université ou pour tout autre besoin lié à la recherche. Cette nouvelle possibilité s'inscrit dans l'enveloppe existante, sans montant supplémentaire.

Bourse « mobilité » pour assistant-es / doctorant-es

L'Université a suspendu les anciennes bourses Doc.Mobility en décembre 2024. Le financement a été transféré aux fondations Schmidheiny et Boninchi (système appliqué depuis 2025). Cette transition s'accompagne d'une forte baisse du nombre de demandes, auparavant autour de 30 (avec env. 20 bourses financées), ce qui a conduit la Faculté des Sciences de la et la Faculté des lettres à solliciter du Rectorat des informations détaillées, notamment sur la répartition par faculté, les raisons de cette chute et la possibilité d'une amélioration de la promotion.

Plusieurs explications sont envisagées, comme une communication insuffisante, tant sur les sites des fondations (où les informations sont floues et où la fondation Boninchi semble privilégier les étudiant-es de master) qu'au sein de l'UNIGE, où la communication aurait été particulièrement déficiente.

Il est également possible que les doctorant-es de l'IHEID, auparavant éligibles, ne soient plus inclus-es, ce qui pourrait contribuer à la baisse du nombre de demandes. Par ailleurs, le Rectorat avait promis une évaluation pour fin 2025, mais celle-ci n'a pas encore été fournie. Enfin, la bourse Boninchi est réservée aux personnes suisses, tandis que la bourse Schmidheiny est ouverte à tous/tes.

Enquête « Travailler ensemble » (MIS-Trend)

Édouard Gentaz, Vice-recteur, a envoyé un e-mail de rappel concernant l'enquête sur la satisfaction des collaborateurs-trices de l'Université, en encourageant vivement chacun-e à y répondre avant Noël, car le taux de participation reste trop faible, notamment parmi le corps des collaborateurs/trices de l'enseignement et de la recherche. Sans davantage de réponses, l'enquête ne sera pas très utile. Il a été précisé qu'il n'y a pas de raison particulière derrière cette démarche, qui s'inscrit dans le dicastère de M. Gentaz « Vivre ensemble ».

Renouvellement du décanat

A la suite du travail de la commission consultative de désignation du/de la futur-e doyen-ne du CP, le Collège des professeur-es a reçu la candidature de Prof. Jean-Michel Bonvin pour la succession de Prof. Sciarini au poste de doyen, et l'a approuvée à l'unanimité. Le Conseil participatif votera le 30 janvier 2026, date à laquelle Prof. Jean-Michel Bonvin aura finalisé et présenté la composition de son futur décanat.

Plusieurs membres rappellent l'importance de cette séance et mettent en garde contre les rumeurs laissant entendre que la nomination serait déjà acquise, soulignant que la procédure doit être respectée et que seul le CP vote. Le Doyen précise enfin que, pour des raisons de calendrier, le vote n'a pas pu avoir lieu en décembre, et confirme que la décision revient bien au CP et que la décision finale appartient au Rectorat.

2.2 Questions au décanat à soumettre au plus tard 3 jours avant la séance à l'administratrice - Pour discussion

Questions du CCER :

1- Demande d'information concernant la fermeture du CUI:

- a. Comment s'est passée la procédure de fermeture du CUI ?
- b. Que deviennent les formations et les étudiants en cours de formation ?
- c. Qu'adviert-il pour les collaborateurs au CUI ?

Réponse :

Le Rectorat a annoncé hier par e-mail la décision de dissoudre le CUI. Une auto-évaluation proposait un développement vers une UER+ mais cette piste n'était pas soutenue par les facultés. Une évaluation externe menée par trois expert-es recommandait la dissolution et la réattribution de ses activités principales (programme d'enseignement SciCos, FacLab et Digital Innovation Hub).

Conformément au Statut de l'université, les facultés GSEM, Sciences et Médecine ont saisi leurs CP, qui ont voté quasi unanimement en faveur de la dissolution, décision ensuite entérinée par le Rectorat.

Celui-ci garantit une longue période de transition (7-8 ans) pour permettre aux étudiant-es de terminer leurs formations, ainsi que la poursuite des activités du personnel. Le Rectorat annonce également la création d'une plateforme de recherche en IA et la possible conservation de certains dispositifs du CUI, tandis que des groupes de travail réfléchiront au redéploiement des activités et au futur des programmes, potentiellement repris par la GSEM.

La Faculté SdS a adopté une position neutre dans ce processus et n'a pas souhaité impliquer le CP dans la décision de dissolution. Des questions sont posées concernant les professeur-es rattaché-es à la Faculté. Aucune information n'est encore disponible à ce sujet, hormis la nécessité de respecter leurs souhaits.

Le Doyen considère qu'il n'y aura pas de nouvelles admissions en 2026, faute de temps pour réorganiser les programmes. Enfin, concernant la future plateforme IA, encore très embryonnaire, la Faculté SdS pourra manifester son intérêt auprès de la Vice-rectrice Schröter, mais il est trop tôt pour connaître son contenu ou les modalités de participation.

2 - Suivi de l'application de l'augmentation du taux de recherche protégée :

- a. Est-ce que l'application est en cours (ou est bien prévu pour l'ensemble des subdivisions)***
- b. Est-ce que le décanat a des nouvelles concernant l'augmentation du taux pour les contrats du types candoc+20.***
- c. Est-ce inscrit quelque part ? Si non serait-il possible de l'inscrire dans les directives d'application du règlement d'études du doctorat, ou dans un autre document ad hoc afin d'avoir une trace écrite de ce changement.***

Réponse :

La mise en œuvre de l'augmentation du taux protégé de recherche est en cours, avec l'attribution de 4,7 postes d'assistant-es supplémentaires, soit environ la moitié de ce qui serait nécessaire. La faculté applique la mesure en offrant un 10^e semestre libre, accordé pour la première fois au semestre de printemps à quatre assistant-es ou maîtres-assistant-es. Le doyen confirme que la mesure sera pérenne pour les prochaines années. Les assistant-es du GSI ne sont pas concerné-es, le GSI ayant sous-estimé ses besoins et ne pouvant ainsi assurer ces semestres libres.

Le programme Candoc+20 n'a jamais été inclus dans la réforme, qui concerne uniquement les assistant-es d'enseignement, MA et postdoctorant-es fixes sous contrats DIP. Une réflexion est toutefois ouverte sur la possibilité de réduire certaines charges pour les Candoc+20 (par exemple la surveillance et la correction des examens), mais une telle décision relève des subdivisions.

Concernant l'inscription de la mise en œuvre dans un texte ou règlement, outre la trace dans les PV du CP, le principe du semestre libre pourrait être intégrer dans les cahiers des charges lors du dernier renouvellement.

3- Pourrait-on avoir un éclaircissement sur les économies devant être faites suite aux changements de la répartition des overheads ? Quelles sont les subdivisions touchées en SdS et comment ? Plus spécifiquement, quel impact pour le CCER et la relève (successions de contrats DIP par exemple, ou implémentation du taux protégé de recherche) ?

Réponse :

Aucune économie n'a été réalisée à ce jour et aucune n'est prévue pour 2026. Les projections montrent qu'un problème financier pourrait survenir en 2027 si rien ne change en matière de répartition des OHV. Un groupe de travail piloté par la Rectrice, incluant les Facultés de médecine, des sciences, la GSEM et la cheffe des finances, travaille sur l'estimation des coûts indirects et sur l'identification des activités liées à la recherche pouvant être financées via la COB (Convention d'objectifs Université-Etat de Genève), un mécanisme déjà appliqué en 2026 dans d'autres facultés et potentiellement utilisable par la faculté SdS en 2027 et, possiblement, en 2028 (COB6). Ceci permettrait d'alléger les charges financées jusqu'ici par les OHV, en particulier via la prise en charge des portions de salaire de l'équipe de promotion et soutien à la recherche.

Le programme Candoc+20 pose toutefois problème, car il n'est pas reconnu comme activité de recherche et pourrait devenir impossible à financer. Aucune subdivision n'a été touchée en 2025–2026, mais toutes pourraient l'être en 2027 si aucune solution n'est trouvée, c'est-à-dire s'il fallait renoncer au programme Candoc+20 – ou le réduire. L'objectif reste de sauver le programme. Enfin, aucun impact n'est prévu sur le CCER ou la relève en 2026, la menace porte exclusivement sur le Candoc+20, d'autant que les montants d'overheads FNS fluctuent et risquent de diminuer.

4- Directives concernant la supervision et la correction des examens.

a- Existe-t-il des directives concernant la supervision et la correction des examens au niveau de la faculté ?

b- Proposition de transposer les directives du département de science politiques au cours facultaire: "Pour la surveillance : 1 personne pour 50 étudiants. Les assistants qui bénéficient d'un 20% overhead participent aussi à la surveillance des examens.

Pour la correction : Prof. seul jusqu'à 40-45 copies, puis environ 1 assistant par tranche de 40-45 copies supplémentaires (sauf QCM). Les profs, MA, assistants DIP et 20% overhead participent à la correction des examens.

Réponse :

Aucune directive ne sera émise à ce stade, et si une réflexion devait avoir lieu, elle relèverait de la commission de l'enseignement, non du décanat. De même, toute question liée à une éventuelle transposition de directives au SPERI doit être traitée par cette commission, qui est l'instance compétente pour ce type de sujet.

3 Décisions / approbations / pour information

3.1 Général

3.1.1 Détermination des prochaines dates du conseil participatif - Pour décision

Pour information, les prochaines dates des collèges des professeur-es :

- 17/03/2026 - 21/04/2026 - 19/05/2026 - 16/06/2026

Décision :	Les prochaines dates du conseil participatif ont été validées à l'unanimité
	30 janvier 2026
	27 février 2026
	27 mars 2026
	30 avril 2026 (jeudi)
	29 mai 2026
	26 juin 2026

3.2 Comités scientifiques

3.2.1 Modification de la composition du comité scientifique du Master in Innovation, Human Development and Sustainability (IHDS) - Pour décision

Prof. Jörg BALSIGER (SdS et ISE) - Directeur

Prof. Bernard DEBARBIEUX (SdS), retrait

Prof. Christian BRETHAUT (SdS et ISE)

Prof. François GREY (CUI et GSEM)

Prof. Géraldine PFLIEGER (SdS et ISE), retrait

Prof. Armelle CHOPLIN (SdS)

Prof. Salvatore DI FALCO (GSEM et ISE)

Prof. Marlyne SAHAKIAN (SdS et ISE)

CER : Rasha Shakra GSEM)

CER : Thomas MAILLART (GSEM), retrait

CER : Alice Guilbert (ISE)

ETU: Sarah ERRICHELLI (volée 2023-24), remplacée par Gemma NEGRINI (volée 2025-2026)

ETU: Luna DUTLI (volée 2024-2025)

Décision : Validé à l'unanimité

3.2.2 Modification de la composition du comité scientifique du Master of Sustainable societies and social change (SACHA) - Pour décision

Prof. Marlyne SAHAKIAN (directrice)

Prof. Sandro CATTACIN

Prof. Jorg BALSIGER

Prof. Nicolas BAYA-LAFFITE

Ens : Peter LARSEN

Ens : Daniel VAUGHAN-WHITEHEAD

CA: ad interim Gaetan CLAVIEN

ETU : Carmen Virginia JAGER qui remplace Atys HOLMES-MICHEL

ETU : Isbah Mazhar ABBASI qui remplace Manon BONJOUR

Décision : Validé à l'unanimité

3.2.3 Modification de la composition du comité scientifique du Bachelor en géographie et environnement - Pour décision

Prof. Jean-François STASZAK

Prof. Jörg BALSIGER retrait

Prof. Christian BRETHAUT retrait

Prof. Julie De DARDEL retrait

Prof. Irène HIRT retrait

Prof. Hy DAO retrait

Prof. Bernard DEBARBIEUX retrait

Prof. Juliet FALL retrait

Prof. Frederic GIRAUT retrait

Prof. Laurent MATTHEY

Prof. Armelle CHOPLIN retrait

Prof. Anne SGARD

Prof. Estelle SOHIER (Directrice)

CA: ad interim Nicole EFRANCEY DAO

CER : Julien PETITDIDIER remplace Hervé ROQUET

ETU : Martin CHEVRIER et Helena WATRIN

Décision : Validé à l'unanimité

4 Divers

Demande de retour sur la discussion du 01.11.2024 sur la proposition de création d'un groupe de travail sur la liberté académique et les apports des sciences sociales au débat public (point relevé par Théodor DÖBLER)

Les participant-es reconnaissent que le projet s'est étendu sur une trop longue période, ce qui a nui à son aboutissement, et qu'il faudrait collectivement être plus rapides à l'avenir. Plusieurs interventions soulignent que le manque d'implication de différents corps, notamment en dehors des étudiant-es, rend difficile la continuité, surtout avec le fort "turnover" étudiant. Les étudiant-es expliquent également que leur représentation limitée dans certaines instances (comme l'Assemblée de l'Université) complique l'introduction de sujets venant de SdS.

Les membres du CP rappellent que certaines problématiques doivent être portées dans les bonnes enceintes et que l'initiative n'a pas abouti car elle n'était pas présentée au bon endroit. D'autres relèvent la concurrence entre listes étudiantes et la difficulté d'avoir des étudiant-es différent-es dans chaque organe, ce qui limite la diversité de représentation. Enfin, les dates évoquées indiquent que le processus avait commencé en mars/avril 2024 et que le groupe de travail n'a été constitué qu'en novembre 2024.

La séance se termine à 13h25. Prochaine séance le 30 janvier 2026